

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE** à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Nombre de présents : 40 **Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 12
Nombre d'absents : 12 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_069_CC_5
TERH GAL OUEST : projet de
coopération inter GAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M.
Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel
CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain
BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN -
M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme
Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M.
Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO -
M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER - M.
Josian ACADINE

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
10/10/2022

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - Mme Virginie SALLE - M. Julius METANIRE - M.
Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M.
Perceval GAILLARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Gilles HUBERT - Mme
Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme
Jacqueline SILOTIA

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M.
Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Patrick LEGROS
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON
procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration
à Mme Huguette BELLO - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme
Brigitte DALLY - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_069_CC_5 : TERH GAL OUEST : PROJET DE COOPÉRATION INTER GAL

Le Président de séance expose :

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour les Hauts de l'Ouest, sous-mesure du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), a été confié à TERH GAL OUEST (Territoire Rural des Hauts - GAL Ouest).

La coopération entre territoires fait partie des objectifs de l'approche LEADER. Elle permet une ouverture et des échanges d'expériences. Elle est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale et encourage l'innovation, la mise en commun de techniques et de pratiques professionnelles.

Une ligne budgétaire de 122 216 € de subventions publiques est dédiée aux actions de coopération pour TERH GAL OUEST sur la période 2014 – 2022 (exécution jusqu'au 30 juin 2024).

Un appel à projets permanent pour les projets de coopération LEADER a été lancé par le Département, Autorité de Gestion du FEADER. La date limite pour répondre à cet appel à projets est fixée au 10 octobre 2022. Les 4 GAL (Groupes d'Actions Locales) LEADER de La Réunion ont décidé de répondre conjointement à cet appel à projets. La mise en commun des crédits de coopération des 4 GAL représente un budget de plus de 300 000 €.

Présentation du projet de coopération :

Le projet de coopération mené à l'échelle des quatre GAL de la Réunion vise à valoriser la contribution des acteurs des Hauts en matière de production locale et de pratiques adaptées aux enjeux actuels (transition écologique, adaptation au dérèglement climatique, autosuffisance alimentaire, ...).

L'opération de coopération a pour objet :

- la rencontre entre des groupes d'acteurs issus de territoires différents ;
- le partage autour de techniques et bonnes pratiques en matière de productions agricoles et d'agro-transformation, mais aussi des circuits de commercialisation, permettant de tendre vers l'autosuffisance alimentaire tout en répondant aux enjeux environnementaux liés à la transition écologique ;
- l'inspiration d'idées nouvelles, pragmatiques et locales, dans ces différents domaines ;
- le recueil de solutions concrètes, utiles à tous, capitalisées au travers des reportages réalisés ;
- la prise de conscience, en premier lieu des participants eux-mêmes, quant à l'importance de leurs contributions au développement des Hauts (et donc de l'île) mais aussi de leur rôle en matière de réponses à apporter face aux grands enjeux de notre société pour la préservation de notre environnement et de notre santé ;
- l'affirmation d'une volonté commune, au-delà des limites territoriales, de reconnaître et de valoriser ceux qui participent à la richesse humaine, économique, ou encore patrimoniale des hauts de l'île ;

- la démonstration du fait que, malgré les différences territoriales, le territoire est reconnaissable et trouve sa force dans l'expression de valeurs communes mais aussi dans la richesse et la singularité des savoir-faire présents au sein des différents territoires ;

- l'encouragement au nécessaire changement de paradigme face à la transition écologique et climatique.

Ce projet de coopération s'organisera autour de quatre volets :

- **Volet 1: « Roulé mon zaviron »** : il s'agira d'organiser des ateliers réunissant des acteurs locaux des Hauts afin de partager et de croiser leurs points de vue, leurs pratiques et leurs expériences ;

- **Volet 2 : « Zanbr' Hauts Kal »** : quatre marchés de producteurs des Hauts seront organisés sur chaque GAL (microrégions) et réuniront des agriculteurs et des artisans des Hauts. Une scène culturelle mettant en avant des artistes de chaque territoire sera proposée lors de ces manifestations ;

- **Volet 3: « Cinéma Paradis' Hauts »** : ce volet est complémentaire des autres volets. En effet, il s'agira de produire des supports audiovisuels afin de capitaliser et de valoriser ce projet de coopération ;

- **Volet 4 : « Ti somin, gran somin »** : ce volet a pour ambition l'ouverture aux autres territoires ruraux hors de nos frontières insulaires. Il s'agira de croiser les regards entre territoires ruraux réunionnais et métropolitains, d'anticiper et d'opérer un changement d'échelle pour appréhender les enjeux à venir pour les Hauts de l'île. Il est envisagé de coopérer avec des acteurs territoriaux de la vallée de la Drôme et de l'Ardèche.

Afin de coordonner l'ensemble du projet, il est prévu d'embaucher une personne ou d'externaliser cette prestation.

Ce projet est détaillé dans l'accord de coopération qui figure en annexe.

Le budget estimatif de ce projet de coopération se répartit de la manière suivante :

Description	Coût	Pris en charge par
Volet 1 : Ateliers débat acteurs	35 000 €	GAL Hauts Nord
Volet 2 : Marchés de producteurs	90 000 €	TERH GAL OUEST
Volet 3 : Production de supports audiovisuels	80 000 €	GAL Grand Sud
Volet 4 : Voyage d'étude	75 000 €	GAL FOR Est
Coordination et suivi du projet - communication	78 000 €	GAL Grand Sud
TOTAL	358 000 €	

Il est à noter que les contributions des différents GAL au financement du projet global sont proportionnelles à leurs dotations LEADER, elles-mêmes basées sur l'effectif de population résidant dans les hauts de leur territoire.

En outre, l'ensemble des dépenses présentées ci-dessus sera pris en charge à 100 % par la mesure FEADER 19.3.1 « Actions de coopérations transnationale et territoriale ».

TERH GAL OUEST prendra en charge le coût relatif à l'organisation des quatre marchés de producteurs sur l'ensemble de l'île.

**Plan de financement prévisionnel
pour l'organisation des marchés de producteurs**

	Montant HT
Prestation d'animation et d'organisation de 4 évènementiels	20 000 €
Location de matériels (stands, chapiteaux, scène, sonorisation, etc.)	20 000 €
Prestations artistiques	16 000 €
Frais de communication (spots radios, impression affiches)	28 000 €
Frais de restauration des exposants	6 000 €
TOTAL	90 000 €

Il est prévu d'organiser ces quatre évènementiels en 2023 (voire en 2024).

Ce projet de coopération sera soumis à l'approbation du comité de programmation de TERH GAL OUEST qui se réunira le 27 septembre 2022.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 25/08/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet de coopération inter GAL Réunion ;

- AUTORISER le Président à signer l'accord de coopération correspondant ;

- VALIDER le plan de financement du volet 2 de ce projet de coopération pour un montant maximal de 90 000 € ;

- AUTORISER le Président à solliciter un financement auprès du Conseil Départemental au titre de la mesure FEADER n°19.3.1 « Actions de coopération transnationale et territoriale » ;

- AUTORISER le Président à signer tous les conventions et actes nécessaires à l'exécution de la présente affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président